



Le dernier cadeau empoisonné de la ministre : le décret relatif à l'évaluation des élèves

Confronté à la résistance des enseignants, le ministère s'obstine et ne perd pas une seconde : le décret relatif à l'évaluation des élèves, daté du 31 décembre 2015, a été publié le 3 janvier au Journal Officiel. FO avait voté contre lors du CSE du 15 octobre 2015.

Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et
Collèges

La remise en cause de la notation chiffrée disciplinaire

La notation chiffrée disciplinaire est assimilée à une « sanction ». Plus question de rendre compte du niveau de l'élève dans une discipline. Même le mot « valider » est proscrit. C'est le « positionnement de l'élève » qu'il faut établir, la note étant un moyen parmi d'autres. En fin de cycle (6^e et 3^e), sont « évalués » les champs d'apprentissage du socle : « langue française à l'oral et à l'écrit ; langages mathématiques, scientifiques et informatiques ; représentations du monde et activité humaine ; langues étrangères et régionales ; systèmes naturels et systèmes techniques ; formation de la personne et du citoyen ; langages des arts et du corps ; méthodes et outils pour apprendre »

Le livret scolaire de la scolarité obligatoire : un livret de compétences qui ne dit pas son nom

Dans le bulletin, dont la périodicité serait définie par le C.A., il faudrait indiquer : « les principaux éléments du programme » étudiés, une appréciation sur l'accompagnement personnalisé, les EPI, les projets éventuels, la participation à la vie de l'établissement (!?). Tout cela pour aboutir, en fin de cycle, à une vague évaluation, réalisée collectivement par l'équipe, puisque par champs de compétences. Enterrée, l'usine à cases ? Non, c'est un autre « livret de compétences » avec, à la clef, des réunions à n'en plus finir et un alourdissement considérable de la charge de travail.

Un brevet discount, local et a-disciplinaire

500 points seraient consacrés au contrôle continu : 8 domaines du socle commun de connaissances, de compétence et de culture¹ seraient évalués selon quatre niveaux : 10 points pour une « maîtrise insuffisante », 25 points pour une « maîtrise fragile », 40 points pour une « maîtrise satisfaisante », et 50 points pour une « très bonne maîtrise ». Un élève ayant une « maîtrise insuffisante » dans chaque domaine de compétences accumulerait donc 80 points.

200 points seulement pour l'évaluation des disciplines dans le cadre d'épreuves écrites finales. L'une mêlerait français, histoire-géographie et EMC. L'autre, mathématiques, physique, SVT et technologie. Que resterait-il alors des disciplines ? Les professeurs ne sont pas dupes !

100 points pour l'oral portant sur un EPI. Le diplôme national du brevet n'aurait plus de national que le nom puisque les EPI, définis localement, seront différents d'un établissement à un autre.

L'existence même du diplôme est menacée : nivellement par le bas, flou total et inégalité de traitement pour les élèves. Remise en cause des disciplines, temps de travail sans fin pour les enseignants

Et, d'ores et déjà, le ministère envisage de transposer ce système D au lycée !

La réforme du collège doit disparaître ! Assemblée générales partout, heures d'information syndicale partout ! Salaires, postes, statut, nos revendications demeurent ! Le 26, il faut organiser la grève unie, la grève majoritaire, la grève puissante dans les lycées, dans les collèges aux côtés de tous les fonctionnaires.

Et si la ministre ne cède pas, ne faut-il pas discuter de tout bloquer, de la grève unie jusqu'au retrait ?

¹ « les méthodes et outils pour apprendre, la formation de la personne et du citoyen, les systèmes naturels et les systèmes techniques, la représentation du monde et les activités humaines »